



Mairie de MILIZAC

Ti-Kêr MILIZAG

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

A R R E T E

16.10.06

Le Maire de la Commune de MILIZAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2211-1 et suivants, et L.2213.-1 et suivants,

Vu le Code de la Route, et notamment ses articles L.411-1 et suivants, R.411.25 et suivants, R.432-1 et suivants,

Vu la demande de l'entreprise STPA en date du 14 octobre 2016,

Considérant que des travaux de réfection du parking de l'Ecole Marcel Aymé - secteur situé au droit de la cour d'école maternelle -, doivent avoir lieu du jeudi 20 octobre 2016 au vendredi 28 octobre 2016 inclus,

Considérant qu'il convient de prendre toutes les dispositions permettant la mise en œuvre, en sécurité, de ce chantier, et par conséquent d'apporter des restrictions de circulation sur la section de parking impactée par les travaux

ARRETE

Article premier : du jeudi 20 octobre 2016 au vendredi 28 octobre 2016 inclus, le parking de l'Ecole Marcel Aymé - secteur situé au droit de la cour de l'école maternelle -, est interdit à la circulation et au stationnement en raison de travaux de réfection.

Article 2 – L'entreprise STPA est chargée de procéder au balisage de son chantier, à la mise en place de la signalisation adéquate tant de proximité que de pré-signalement, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – huitième partie – signalisation temporaire).

Article 3 – Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux véhicules de secours et d'incendie.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune, Madame la Directrice des Services Techniques municipaux, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché, selon les formes prévues par l'article L. 2122-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, et dont il leur sera remis ampliation.

A MILIZAC, le 14 octobre 2016

LE MAIRE

Bernard QUILLÉVERE

Destinataires :
STPA (mail)
Gendarmerie de Saint-Renan (cob.st-renan@gendarmerie.interieur.gouv.fr),
SDIS (accueil@directionkeradennec@sdis29.fr)

1 place Ar Stivell
29290 MILIZAC

1 plasenn Ar Stivell
29290 MILIZAG

☎ : 02 98 07 90 31
☎ : 02 98 07 97 29
✉ : mairie@milizac.fr
<http://www.milizac.fr>